

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 27 mars 2023 à 16 h 45 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et monsieur Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière
M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 mars 2023, vers 14 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 27 MARS 2023 à 16 h 45, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de recueillement

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1^o Approbation de l'ordre du jour; (2023-131)
- 2^o Autorisation de signature – intervention à un acte de vente – Nathalie Houle à Marielle Paquin (lot 5 619 695)

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 23^e jour du mois de mars 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Yvon Deshaies | en main propre le 24 mars 2023 |
| Gilles Pagé | par courriel le 24 mars 2023 |
| Françoise Hogue Plante | par courriel le 24 mars 2023 |
| Mike Touzin | par courriel le 24 mars 2023 |



Sylvie Noël
Alain Pichette
Gérald Allard

par courriel le 24 mars 2023
par courriel le 24 mars 2023
par courriel le 24 mars 2023

2023-131

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 27 mars 2023 à 16 h 45 tel que présenté.

2023-132

**AUTORISATION DE SIGNATURE – INTERVENTION À UN ACTE DE VENTE –
NATHALIE HOULE À MARIELLE PAQUIN (LOT 5 619 695)**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Louiseville et madame Houle, cette dernière s'est engagée à construire dans les vingt-quatre (24) mois de la signature de l'acte notarié un bâtiment résidentiel, conformément aux documents d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la définition de construire est le fait de compléter, édifier, réaliser le bâtiment principal et que le revêtement extérieur de celui-ci et l'aménagement paysager doivent être complétés;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente notarié intervenu entre la Ville de Louiseville et madame Houle date du 8 juillet 2021 et que le délai de vingt-quatre (24) mois sera atteint au 8 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que madame Marielle Paquin achètera le lot 5 619 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé de madame Nathalie Houle;

CONSIDÉRANT que cette exigence de construire dans le délai imparti continue de s'appliquer, et ce, malgré le changement de propriétaire;

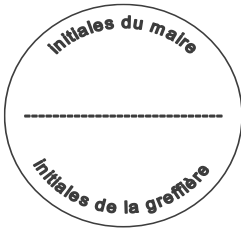
CONSIDÉRANT qu'il en résulte un délai d'environ quatre (4) mois restant pour construire et que ce délai est insuffisant, notamment en raison des conditions météorologiques, de la situation actuelle de pénurie de main d'œuvre et de la non-disponibilité de plusieurs entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que madame Paquin demande à la Ville de Louiseville de lui accorder une prolongation de délai afin qu'elle puisse bénéficier de plus de temps pour remplir son obligation de construire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



QUE la Ville de Louiseville a pris connaissance du projet d'acte de vente à être signé entre madame Nathalie Houle et madame Marielle Paquin et préparé par M^e Caroline Gélinas, notaire;

QUE la Ville de Louiseville consent à ce que le délai de construction soit prolongé, et ce, en autant que les conditions énumérées à l'entente de prolongation de délai de construction soient respectées;

QUE monsieur Yvon Deshaies, maire et monsieur Yvon Douville, directeur général, ou à son défaut madame Maude-Andrée Pelletier, greffière, soient autorisés à signer l'intervention audit acte de vente ou tout autre document pour et au nom de la Ville de Louiseville afin de donner plein effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 17 h 02.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE